



Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

RAPPORT D'ACTIVITES

2020-2021*



Installation des élus le 15 octobre 2020

*Au regard des circonstances de la crise sanitaire COVID-19 ayant modifié en profondeur l'activité et le fonctionnement du pôle métropolitain, le rapport d'activités porte à titre exceptionnel sur deux années civiles d'activités.

Sommaire

1. ELABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE	4
2. DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS D' INTERET METROPOLITAIN	9
3. DÉTAIL DES ACTIONS D' INTERET METROPOLITAIN	14
4. VIE INSTITUTIONNELLE	23
5. BUDGETS 2020-2021	26

Les activités du Pôle métropolitain s'articulent autour de 2 missions statutaires :

1. L'élaboration, l'approbation, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la métropole Nantes Saint-Nazaire
2. La définition et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'actions d'intérêt métropolitain, "feuille de route" du Pôle métropolitain (volet stratégique + volet opérationnel)

Par ailleurs, les activités du Pôle métropolitain comprennent l'animation de la vie institutionnelle (instances, budget...) et de partenariats.

L'année 2020 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a été marquée par (outre la crise sanitaire) l'installation des élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le démarrage de travaux prospectifs pour questionner et renouveler le modèle de développement territorial au regard des enjeux de transitions. C'est également l'année de la conclusion du plan d'actions 2017-2020.

L'année 2021 a été celle de modifications du SCOT pour intégrer plusieurs évolutions réglementaires, de la poursuite du chantier sur le nouveau modèle de développement et les conditions de sa mise en œuvre, inspiré du dispositif de projet allemand IBA et la définition d'un nouveau plan d'actions multi-thématiques pour le Pôle métropolitain.

1. ELABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

Le schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été approuvé le 19 décembre 2016. Il est exécutoire depuis le 21 février 2017.

Le Pôle métropolitain, structure porteuse du SCOT, est sollicité en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes des SCOT des territoires limitrophes. Afin d'assurer une cohérence dans la traduction de compatibilité des orientations du SCOT, le Pôle métropolitain apporte un soutien technique aux intercommunalités, avec l'appui notamment des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN.

Le Pôle métropolitain assure le suivi des documents d'urbanisme supérieurs que le SCOT doit prendre en compte ou avec lequel il doit être compatible, et une veille sur les documents stratégiques à toutes les échelles qui concernent tout ou partie de son périmètre (Etat, région Pays de la Loire, département de Loire Atlantique, Grand Port maritime, Chambres consulaires, SAGEs...).

Enfin, il assure les relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels associés à la vie du SCOT.

Les années 2020 et 2021 ont été dédiées :

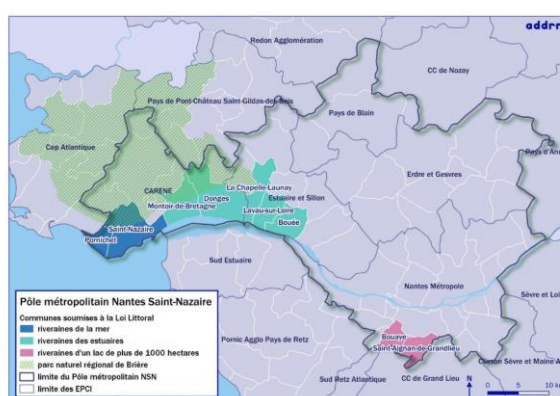
- à deux modifications du SCOT Nantes Saint-Nazaire, au titre de la loi ELAN sur les secteurs soumis à la loi littoral et sur la catégorisation des Zones d'Aménagement Commercial (ZACOMs).
- à l'émission d'avis sur des documents intercommunaux, communaux, le SCOT du Pays de Retz et les projets de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Estuaire de La Loire, de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Bassin Loire Bretagne, le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Bassin Loire Bretagne, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- au chantier "zéro artificialisation nette" en perspective des évolutions réglementaires.

1.1 Modification simplifiée n°1 SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire Intégration des dispositions Loi Littoral Issues de la Loi ELAN

La Loi dite «ELAN» promulguée en 2018 est venue modifier la Loi Littoral et assigne aux SCOTs l'obligation de venir préciser et localiser certains espaces afin de leur permettre d'évoluer. Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, maître d'ouvrage du SCOT, a donc engagé une procédure de modification simplifiée pour intégrer ces nouvelles dispositions.

La Loi Littoral concerne 9 communes du SCOT Nantes Saint-Nazaire, pour différentes raisons :

- Pornichet et Saint-Nazaire au titre de communes riveraines de la mer
- Montoir-de-Bretagne, Donges, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire et Bouée au titre des communes riveraines de l'estuaire de la Loire,
- Bouaye et Saint-Aignan-de-Granlieu au titre des communes riveraines d'un lac de plus de 1000 hectares, ici le lac de Grandlieu.



La loi ELAN renforce les compétences des schémas de cohérence territoriale (SCoT) en matière d'application de la loi Littoral. Ces derniers doivent désormais déterminer les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L.121-8 du code de l'urbanisme, et en définir la localisation. Le SCoT Nantes Saint-Nazaire répond déjà en partie aux exigences de la loi ELAN en matière d'application de la loi Littoral : Il définit, localise et encadre les possibilités de construction des centralités. Il définit, localise et encadre les possibilités de construction des villages dotés d'extension.

L'objectif de la modification simplifiée est de préciser les éléments suivants :

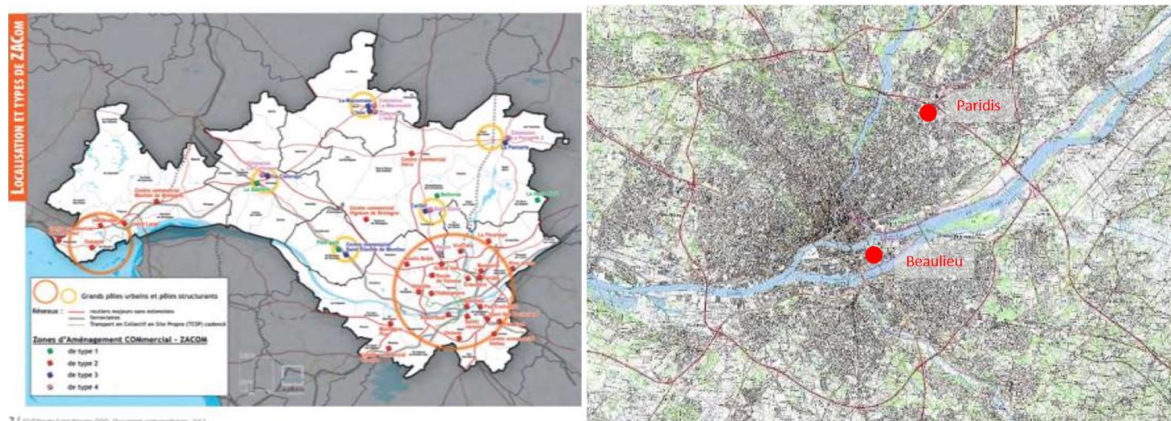
- Définir et localiser les agglomérations, en s'appuyant sur les principes déjà exprimés des centralités
- Localiser et encadrer les possibilités de construction des villages non dotés d'extension
- Localiser, définir et encadrer les possibilités de construction des Secteurs Déjà Urbanisés (SDU)
- Supprimer la notion de hameau nouveau intégré à l'environnement

En 2020 et 2021, le Pôle métropolitain, appuyé par l'agence d'urbanisme ADDRn, a :

- conduit les études nécessaires à l'élaboration du contenu de la modification simplifiée
- animé le débat au sein des instances techniques et politiques des intercommunalités concernées
- assuré le dialogue avec les services de l'Etat
- organisé la concertation du public
- mené la procédure de modification simplifiée

1.2 Modification n°2 SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire Modification de la typologie de 2 ZAComs sur le territoire de Nantes métropole

La modification n°2 du SCOT Nantes Saint-Nazaire vise à modifier la typologie (passage d'un type 2 à un type 1) de 2 ZAComs sur les 11 ZAComs du territoire de Nantes métropole, sur la commune de Nantes: Beaulieu et Paridis.



Le SCOT Nantes Saint-Nazaire approuvé en 2016 a consacré un chapitre du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) dédié à l'activité commerciale, ainsi qu'un volume cartographique. Ce chapitre et ces cartes ont repris intégralement le Document d'Aménagement Commercial qui avait été adopté en 2013. En 2020, il a été nécessaire d'actualiser la situation au regard des analyses plus récentes qui ont été menées notamment dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). C'est le cas sur l'agglomération de Nantes. Dans le SCOT approuvé en 2016, les ZAComs des agglomérations ont été considérées comme relevant d'une même définition correspondant à la ZACom de type 2 (extrait DOO page 24: « Ces ensembles commerciaux existants ont vocation à se développer de manière limitée dans leur enveloppe foncière actuelle. Le contexte urbain dans lequel ils s'inscrivent (niveau et qualité de la desserte, mixité du tissu urbain...) ne permet pas d'envisager une extension périmétrale mais plutôt un développement limité et modulable, en fonction des composantes urbaines et du plancher commercial existant. La restructuration de ces zones ne doit pas nuire à l'animation de la vie urbaine en général. Dans ces ZACom, la création de galeries marchandes n'est donc pas autorisée dans la mesure où ces dernières pourraient avoir des effets négatifs de cette nature.»).

Leur analyse urbaine aujourd'hui permet de reconsidérer pour certaines, l'appartenance à cette typologie. Celles-ci relèvent désormais davantage de la définition de la ZACom de type 1 (extrait DOO page 23: « Ces ensembles commerciaux existants, ou en cours de création, sont intégrés, ou en cours d'intégration, à la centralité. Ils sont généralement proches de zones d'habitat et accessibles par des modes de transport alternatifs à la voiture. Ils participent à l'animation des centralités dont ils représentent un élément actuel ou futur d'attractivité. Ces ensembles commerciaux ont vocation à se développer et/ou se renforcer dans une logique de mixité des fonctions urbaines.»). Ce changement de typologie concerne un faible nombre de ZAComs (2 ZAComs sur 40: Beaulieu et Paridis à Nantes métropole) et ne vient pas remettre en cause l'objectif majeur du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à savoir le respect de l'équilibre général centralité-périphérie à l'échelle du SCOT Nantes Saint-Nazaire.

En 2020 et 2021, le Pôle métropolitain a :

- analysé les études justifiant la demande de modification simplifiée du SCOT et expertisé la procédure de modification à mettre en place.
- assuré le dialogue avec les services et instances élues de Nantes Métropole autour du projet de modification.
- conduit la procédure de modification et notamment préparé l'enquête publique, dont la mobilisation d'un commissaire enquêteur, engagée fin 2021.

1.3 Suivi des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux

En 2020 et 2021, le Pôle métropolitain a été sollicité pour émettre un avis sur l'évolution des documents d'urbanisme intercommunaux suivants :

- Modification simplifiée n°1 PLUi CARENE
- Modification n°2 PLUi CARENE
- Modification n°1 PLUi CCEG
- Modification simplifiée n°2 PLUi CCEG
- Révision PLU La Chapelle Launay (avis favorable du Bureau en date du 2 juillet 2021)
- Modification n°1 PLUi partiel CCES
- Modification simplifiée n°1 et n°2 PLU Savenay
- Modification simplifiée n°4 PLU Malville
- Modification simplifiée n°2 PLU Prinquiau

Le Pôle métropolitain a participé aux réunions d'élaboration ou de concertation dans le cadre des personnes publiques associées.

1.4 Avis sur l'évolution des SCOTs voisins

Le comité syndical a rendu un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 du SCOT du Pays de Retz en date du 3 décembre 2021.

1.5 Avis sur les documents d'urbanisme supérieurs

Le comité syndical a rendu un avis sur le SRADDET Pays de la Loire(11 mars 2021), le SDAGE et le PGRI Loire Bretagne (2 juillet 2021), le SAGE Estuaire de la Loire (29 janvier 2021).

1.6 Les perspectives d'évolution du SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE : Zéro artificialisation nette (ZAN)

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 est venue préciser les obligations réglementaires d'intégration de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette pour les documents d'urbanisme.

Désormais, l'objectif national est fixé : le ZAN doit être atteint en 2050 en divisant par 2 le rythme d'artificialisation dans les 10 prochaines années. Les objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée.

Dans les 10 prochaines années, - 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la consommation réelle des espaces sur les dix années précédentes.

Puis, baisse du rythme tous les 10 ans pour atteindre le ZAN en 2050. Les SCOTs doivent intégrer cet objectif au plus tard en août 2026.

Le Pôle métropolitain a engagé, avec les deux Agences d'urbanismes AURAN et ADDRN, les réflexions méthodologiques pour intégrer ces objectifs et proposer en 2022 un cadre de travail avec les élus.

1.7 La conférence régionale des SCOTs

Nouveauté introduite par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, une conférence régionale des SCOTs doit se réunir dans les 6 mois de la promulgation de la loi pour faire des propositions à la Région sur l'objectif régional du ZAN et sa territorialisation sur la 1ère tranche de 10 ans, pour intégration dans le SRADDET.

L'organisation en Interscot Pays de la Loire pré existant lors de l'élaboration du SRADDET a permis de réunir rapidement les territoires pour proposer, grâce au soutien des 3 Agences d'urbanismes (AURAN, ADDRN et AURA), une méthodologie de travail.

Les travaux doivent aboutir en 2022.



2. DÉFINITION ET MISE EN OEUVRE DU PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN

Fin du plan d'action 2017-2020, définition du plan d'actions 2022-2026

Les intercommunalités membres du Pôle métropolitain définissent des actions d'intérêt commun pour traduire en actes le modèle d'aménagement et de développement durable du territoire défini par le Schéma de cohérence territoriale, au service de ses 888 031 habitants (2017).

En 2020, le plan d'actions 2017-2020 a touché à sa fin, dans un contexte de renouvellement des exécutifs et de questionnement sur le modèle d'aménagement et de développement du territoire, au regard de l'intensité des dynamiques de développement observées.

Le nouveau plan d'actions 2022-2026 a été travaillé, débattu et voté durant l'année 2021, affirmant plusieurs nouveautés :

- une distinction entre volet stratégique et volet opérationnel avec la mise en place d'un groupe élus des Vice-Présidents dédiés à la définition, animation et diffusion d'un nouveau modèle de développement
- une priorité donnée à l'adaptation des villes au changement climatique dans le volet opérationnel avec le souhait de mettre en place une action structurante pour y contribuer

2.1 Le volet stratégique

A Nantes Saint-Nazaire, **la vision de l'avenir est historiquement liée à la place faite au fleuve dans les politiques d'aménagement**. De support d'activités économiques et de fonctions récréatives dans les années 60 pour consolider une « métropole d'équilibre » au niveau national, la Loire, l'estuaire et son vaste système hydrographique s'imposent comme un élément d'identité locale à préserver et valoriser. L'accueil de la population et de l'emploi dans un souci de moindre consommation d'espaces agricoles et naturels et la valorisation d'un cadre de vie estuarien exceptionnel guident l'action publique locale depuis vingt ans. Le territoire a été labellisé Ecocité en 2009 par l'Etat grâce à sa **stratégie d'ecométropole** : « **construire la ville autour du fleuve** ».

La décennie 2020 est marquée par la **question des transitions** (économique, sociale, numérique, écologique...) s'apparentant sur certains aspects à un changement fondamental des modèles de développement appliqués dans les périodes précédentes. Comme le résume le mouvement international Transition initié par l'universitaire anglais Rob Hopkins, mettant en réseau des initiatives dans plus de 50 pays dans le monde, « *il s'agit d'inciter les citoyens d'un territoire (bourg, quartier d'une ville, village...), à prendre conscience, d'une part, des profondes conséquences que vont avoir sur nos vies la convergence du pic pétrolier et du dérèglement du climat et, d'autre part, de la nécessité de s'y préparer concrètement. Il s'agit de mettre en place des solutions fondées sur une vision positive de l'avenir.* »

A l'heure des transitions, les élus du Pôle métropolitain ont à **débattre du cap de développement territorial pour actualiser le modèle Ecométropole à horizon 2040** au regard des nouveaux enjeux, des besoins d'adaptation des politiques publiques intercommunales et des ressources à valoriser pour ce faire. Ils souhaitent aussi mettre en œuvre, dès à présent, **des actions de coopération** afin d'initier les transitions.

Le Pôle métropolitain a, dans cette perspective, mis en place plusieurs temps de travail en 2020-21, au sein de ses instances (groupes des vice-présidents, atelier permanent) :

- le cycle de travail « Ecométropole 2040 » sur le sujet aménagement et transitions
- un débat sur l'accueil des populations et des emplois
- un chantier sur la production de l'habitat à coûts maîtrisés en zone de marché détendue

Etude de préfiguration d'une IBA à la française

Dans le cadre des suites de la démarche EcoCité, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé une réflexion avec le Ministère de la transition écologique et solidaire - la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) - sur les conditions de transposition du dispositif allemand « IBA » (*internationale Bauaustellung* dite exposition internationale d'architecture) de mise en projet de grands territoires en France. Nantes Saint-Nazaire fait partie des territoires pilotes identifiés par l'Etat.

En 2020, une convention a été signée entre la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et le Pôle métropolitain, cadrant une étude de préfiguration d'une "IBA à la française" à Nantes Saint-Nazaire sur une période de 18 mois avec un appui financier de 75 000€. Les différents chantiers conduits en 2020 et 2021 dans le cadre du volet stratégique participent de cette étude de préfiguration.

Cycle de travail technique Ecométropole 2040

Un cycle de travail technique « Aménagement et transitions », mobilisant les services des intercommunalités et des experts dans le champ de l'architecture, urbanisme et paysage et le territoire voisin du sud de l'estuaire de la Loire. 3 séances de travail ont eu lieu fin 2020 et début 2021 (adapté à mi-parcours en visioconférence au regard du contexte sanitaire) pour questionner le modèle de développement du territoire, sonder l'intérêt d'un outil IBA, travailler autour des valeurs et des ambitions pouvant fédérer les acteurs autour d'une nouvelle perspective de développement territorial.

- **Groupe de travail n°1** : Mise en perspective et adaptation du modèle d'EcoCité - *Comment caractériser Nantes Saint-Nazaire, quels sont les nouveaux enjeux et comment interrogent-ils le « modèle » ? (octobre 2020)*
- **Groupe de travail n°2** : Nouveaux équilibres spatiaux à l'horizon 2040 - *Quels secteurs et quelles politiques sont particulièrement réinterrogés par les nouveaux enjeux ? (décembre 2020)*
- **Groupe de travail n°3** : Modalités de coopération - *Quels outils et quels chantiers pour assurer la transition du modèle de développement en étant opérationnel rapidement ? (février 2021)*

Chacune de ces séances a été préparée au sein des 5 intercommunalités du Pôle métropolitain en réunissant tous les services concernés par les questions de développement, dans une recherche de transversalité.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Une Fabrique de la ville pour l'animation du cycle de travail et notamment la recherche de références à l'échelle européenne. Les agences d'urbanisme ont contribué en fournissant des analyses sur les dynamiques observées sur le territoire.

Les séances du cycle de travail ont réuni des représentants des intercommunalités locales, des partenaires locaux (agences d'urbanisme, agence de développement, territoire voisin du sud estuaire) et un représentant de la DGALN a été convié aux trois séances du cycle de travail.

Un comité d'experts en aménagement, transitions économiques et environnementales, a de plus été mis en place pour apporter un regard extérieur aux débats locaux :

- Julien Dossier, Directeur du cabinet de conseil Quattrolibri, spécialisé sur les stratégies de transition écologique.
- Marine Linglart, Gérante et directrice d'URBAN ECO SCOP , cabinet spécialisé dans l'écologie urbaine et le paysage.
- Béatrice Mariolle, architecte, Gérante de l'agence d'architecture et d'urbanisme Brès + Mariolle & associés, elle est engagée dans la transformation environnementale des territoires en crise.
- Olivier Philippe, paysagiste, Co-gérant de l'agence de paysage TER, Membre du conseil d'administration d'European France.
- Jean-Louis Subileau, Co-gérant d'Une Fabrique de la Ville, société de conseil en aménagement
- Pierre Veltz, Ingénieur, économiste et sociologue, spécialiste de l'organisation des entreprises et des dynamiques territoriales.

Conclusions

Le cycle de travail a :

- confirmé le besoin de renouveler et réaffirmer un « modèle » de développement au regard des enjeux de transitions et de qualifier les interdépendances entre territoires et entre politiques sectorielles face à ces enjeux ;
- identifié des problématiques fortes : crise du logement, concurrences entre politiques publiques, sous-estimation du risque climatique et du potentiel de solutions représenté par les espaces agricoles et naturels face à ce risque... ;
- affirmé l'intérêt de mettre en valeur les initiatives et ressources existantes, déjà nombreuses sur le territoire, pour répondre aux enjeux de transition plutôt que de créer de nouveaux dispositifs. *Le dispositif IBA, présenté en détail lors de la troisième séance de travail, a, dans cette perspective, été écarté par les participants comme source de complexité potentielle, ne répondant pas aux besoins ni aux capacités à faire du territoire.*

Extraits de la synthèse du cycle de travail « Aménagement et transitions » :

« L'espace du pôle métropolitain, au-delà du dialogue indispensable de deux grandes entités urbaines, Nantes et Saint-Nazaire, est « une région urbaine » qui , pour réussir la transformation, doit mettre en valeur son espace naturel et agricole exceptionnel comme atout face aux risques climatiques, la richesse de son réseau de centralités, les dynamiques de ses entreprises créatives, approfondir les solidarités, parier sur l'expérimentation et faire des habitants et acteurs sociaux, économiques et culturels les co-auteurs de la définition de la trajectoire. »

« Au terme du GT3, il n'apparaît pas de consensus sur les outils à mettre en place, si ce n'est le besoin de faire une plus grande place aux citoyens, aux entreprises privées et de valoriser les initiatives existantes pour les faire monter en généralité. La mise au débat politique des sujets d'interdépendance identifiés, et les alertes formulées au regard des trajectoires engagées, est programmée à l'échelle du pôle métropolitain. »

Traduction politique : débat sur l'accueil des populations et des emplois

En 2021, les conclusions du cycle de travail "Ecométropole 2040" ont été présentées au groupe des Vice-Présidents en charge de consolider et diffuser la vision stratégique au sein du Pôle métropolitain et de la traduire au sein d'un programme d'actions pluriannuel.

Ce groupe "des VP" s'est réuni 6 fois en 2021 (avril, mai, juin, septembre, octobre, décembre) et a rapidement exprimé le besoin de centrer les débats sur les conditions de l'accueil des populations et des emplois, dans un contexte de forte tension foncière et immobilière et de préoccupations environnementales.

Conclusions (temporaires):

Les conclusions des premières rencontres du groupe ont été débattues au sein d'un atelier des élus (25 élus représentant les 5 intercommunalités) le 3 décembre 2021 :

- **problématique de transformation pour le mandat (application à horizon 2040)**

Accueillir **plus de monde*** et **d'emplois solidairement**, sur **moins d'espaces nouveaux**, en garantissant **bien-être, santé, qualité de vie** aux habitants, en n'aggravant pas (voire en limitant) les **effets du dérèglement climatique****

**Correspondant à une probable et importante croissance démographique, indépendamment de toute intervention des politiques publiques*

***Considérant une part d'incertitude liée à l'évolutivité de la connaissance scientifique sur ce sujet*

- **thèmes prioritaires : accueil des populations et des emplois**, sujet fédérant les autres thèmes de politiques publiques
- **lieux à transformer** au service de l'objectif de transformation : centralités, zones d'activités et d'activités commerciales, axes de transports, espaces de biodiversité
- **valeurs** : la **solidarité** a été affirmée comme valeur transversale et fédératrice pour traiter les différents aspects de l'accueil pour répondre aux besoins de la population : **volume, qualité, répartition, diversité**
- **niveau d'ambition** : un besoin de poursuivre le dialogue a été acté pour assurer une coordination des visions de développement et aborder les moyens/outils à mettre en place pour la réaliser

Chantier autour de la production de l'habitat à coûts maîtrisés

La "crise du logement" soulignée par les professionnels de la région métropolitaine, l'augmentation tangible des prix de l'immobilier et les difficultés à se loger pour les ménages et les salariés ont été au cœur des échanges politiques du premier semestre 2021, incitant à rechercher des solutions pour y répondre à court terme, en parallèle du débat sur le modèle de développement et la stratégie sur l'accueil.

Deux actions ont été engagées par le Pôle métropolitain pour compléter l'analyse conduite dans le cadre de la démarche "habitat périurbain" inscrite au plan d'actions 2016-2020 (voir point sur l'action ci-dessous) :

- un séminaire créatif, dont l'animation a été confiée au cluster Novabuild, réunissant des professionnels de la construction autour de la recherche de solutions qui s'est tenu le 31 mars 2021 à St Jean de Boiseau
- la conception d'une opération d'aménagement démonstratrice à Trignac, prévoyant un appel à solutions auprès des entreprises de l'agglomération nazairienne, mobilisant le monde de la recherche et les réseaux professionnels engagés sur les questions de la ville durable. Cette opération a fait l'objet d'une candidature au Programme des investissements d'avenir 4 "démonstrateurs industriels de la ville durable".

Les conclusions de ces analyses pointent le besoin de faire du lien entre urbanisme et développement économique en encourageant le développement de filières locales et modes constructifs locaux à coûts maîtrisés. Elles invitent

également à planifier les besoins, communiquer entre les acteurs de la construction public et privé pour organiser une moindre dépendance aux ressources extérieures et capacité à construire localement l'habitat de demain.

2.2 Les actions d'intérêt métropolitain

2020 et 2021 ont été l'occasion de conclure les actions du programme d'actions 2016-2020 dans les quatre domaines d'actions du Pôle métropolitain et d'intégrer celles devant se poursuivre dans le projet de plan d'actions 2022-2026.

1. Accompagnement opérationnel de projets urbains
 - ✓ « Eau et Paysages » : accompagnement des derniers aménagements
 - ✓ Gestion du parcours "Sémaphores"
 - ✓ Démarche « habitat périurbain » : expérimentations et groupes de travail
 - ✓ Façade littorale

2. Développement économique
 - ✓ Le développement de nouveau foncier économique
 - ✓ La question de l'inscription territoriale de la logistique
 - ✓ Des propositions méthodologiques permettant d'expertiser la pertinence de la réalisation de missions par Nantes Saint-Nazaire Développement pour le compte des communautés de communes
 - ✓ La mise en place d'un processus de partage d'informations et de coordination sur la localisation des fonctions économiques, sources de nuisances.

3. Services et infrastructures de transports
 - ✓ Voies de coopérations
 - ✓ Pénétrantes de l'agglomération nantaise
 - ✓ Les mobilités : une place reconsidérée dans le nouveau plan d'actions du Pôle Métropolitain adopté en 2021

4. Protection de l'environnement
 - ✓ Actions coopératives en faveur de la transition énergétique et écologique (potentiel hydrolien fluvial, études de développement des énergies renouvelables ...)
 - ✓ Analyse croisée des PCAET
 - ✓ Action grandes toitures photovoltaïques

3. DÉTAIL DES ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN

3.1 Accompagnement opérationnel des projets urbains

« EAU ET PAYSAGES »

Les programmes d'aménagements se sont conclus en 2020 et 2021 sur les sites de la démarche « Eau et Paysages » :

l'inauguration du port de Rozé à St Malo de Guersac



l'ouverture d'une liaison cyclo-touristique entre Savenay et Lavau sur Loire avec des nids observatoires (16km aller-retour)



l'aménagement du parc du château du Haut-Gesvres à Treillières

Le Pôle métropolitain a poursuivi son accompagnement des collectivités maîtres d'ouvrage pour l'élaboration des marchés issus des accords-cadres, pour le suivi des financements obtenus auprès de l'Union Européenne et de l'Etat.

Le chantier « signalétique » a été continué en 2020 et 2021 au gré des besoins et avancements des chantiers, avec l'application de la charte graphique élaborée par Anima.

L'association Estuarium missionnée par le Pôle métropolitain a poursuivi son travail de collecte auprès des associations et collectivités locales pour l'élaboration du contenu pédagogique à développer sur site et sur le site internet dédié à la démarche (www.eauetpaysages.fr)

En 2020, le Pôle métropolitain et le bureau d'études Acadie ont finalisé une synthèse du cycle de travail « Eau et Paysages » ayant réuni les quatre équipes du dialogue compétitif initial six ans après le début de leur intervention sur le territoire.

BELVEDERES - SEMAPHORES

Un parcours de 5 œuvres d'art, haltes-belvédères, a été installé entre Nantes et Saint-Nazaire le long de la Loire en 2019 (voir rapport d'activité 2019). En 2020 et 2021, le Pôle métropolitain a assuré, via des partenariats avec les communes hôtes des œuvres, une surveillance et mise en sécurité des œuvres en fonction des conditions météorologiques et sanitaires.

Il a également complété la signalétique pédagogique par la mise en place de tables d'orientation en haut des Sémaphores, détaillant les vues observées.

En 2020 et 2021, le Pôle métropolitain a suivi les demandes de subventions accordées au projet bénéficiant de l'aide du fonds Ville de demain des investissements d'avenir et du fonds européen Plan Loire Grandeur Nature.

HABITAT PERI-URBAIN

La démarche « habitat périurbain » initiée en 2018 avait abouti à la sélection d'un projet, porté par un binôme opérateur-architecte pour chacun des 4 sites d'expérimentations : Blain, Brains, Malville et Trignac :



Trignac	Macoretz et MABIREICH
Blain	Vilogia et Belenfant Daubas
Brains	NMH MFLA-GHT et Vendredi
Malville	Lamotte et TICA

Chaque équipe avait travaillé un produit immobilier adapté au contexte périurbain dans la recherche d'une économie de projets viable, permettant le déploiement d'opérations respectant les préoccupations de limitation de la consommation d'espaces.

Durant l'année 2020, les équipes ont précisé leurs projets et analysés les contraintes « post-covid » ayant chamboulé les dynamiques de marché et économies de la construction. Des groupes de travail ont été organisés pour partager les enseignements de l'expérimentation.

En 2021, les quatre opérations ont avancé à un rythme différent, au gré des problématiques rencontrées :

- Blain : abandon faute d'économie de projet
- Brains : instruction d'un permis de construire
- Malville : recherche de cadre contractuel adapté à une opération de maisons individuelles avec espaces partagés, supervisée par la collectivité
- Trignac : ajustement de la programmation faute d'économie de projet

Le Pôle métropolitain a accompagné les équipes et les communes d'accueil des expérimentations sur ces différents points et a organisé des temps de travail collectifs entre les équipes sur des problématiques particulières, en partenariat avec la Maison de l'architecture et des Pays de la Loire.

En 2020, seule la session programmée sur l'animation des espaces partagés et les perspectives de construction bas carbone a pu se tenir.

Capitalisation et évaluation de la démarche

L'évaluation du processus s'est poursuivie en partenariat avec l'école d'Architecture de Nantes (mission du doctorant Kévin Chesnel) pour capitaliser sur cette expérience et analyser les enseignements issus de la phase de travail. Les problématiques identifiées ont nourri l'organisation d'un séminaire créatif avec les acteurs de la construction en mars 2021 et servi à calibrer une opération d'aménagement innovante à Trignac, présentée dans le cadre de l'appel à projets démonstrateurs de la ville durable du PIA4.

AMBITION MARITIME DE LA MÉTROPOLE NANTES SAINT NAZAIRE



Un dispositif d'ingénierie de ce projet a été constitué afin de construire un récit commun autour d'une stratégie globale de révélation de la façade littorale (travaux démarrés en 2017) et de faire émerger et mettre en action des sites concrets de projets opérationnels, au sein de 6 secteurs d'études.

Un groupement de commandes a été constitué par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (coordonnateur), la CARENE et les villes de Saint-Nazaire et Pornichet. Les partenaires sont étroitement associés : Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, CCI, département Loire Atlantique, Etat (DDTM et Caisse des dépôts).

Suite à la finalisation des travaux sur les sites et secteurs identifiés, par les deux équipes, fin 2019, les années 2020 et 2021 ont été consacrées à la préparation de la mise en projets.

Le lancement a été effectif le 12 juillet 2021 autour de deux appels à projets : appel à projets places à prendre et appel à projets urbains et immobiliers. Un site dédié a été réalisé.

La clôture des deux appels à projets est prévue en 2022.

Appel à projets « Places à prendre »

**12 juillet
2021**
Lancement !
Ouverture du
site internet



● Visite des sites les 17-18-19 septembre*

Appel à projets urbains et immobiliers « Saint-Nazaire : 4 sites pour une ambition maritime »



● Visite des sites le 15 septembre*

* information à venir par email pour les candidats inscrits à l'appel à projets

3.2 Développement économique

A la fin de la mandature 2014-2020 et à la suite du séminaire technique du 10 juillet 2019, le pôle métropolitain a organisé en 2019, un cycle de réflexions préparatoires ayant abouti à la présentation, par le cabinet Synopter, en atelier des élus en septembre 2019 d'une "Explorations des modalités de coopérations économiques : champs des possibles et conditions de réussite". Les éléments de cette réflexion ayant pour objectif d'être présenté aux nouveaux élus issus du scrutin de mars 2020.

Ce calendrier n'a pu être tenu du fait du contexte sanitaire et de l'installation décalée des nouvelles instances du pôle à partir de la mi-octobre 2020. A cette date les Présidentes et Présidents des cinq intercommunalités ont ré-affirmés leur ambition partagée de mettre les coopérations économiques au coeur du nouveau plan d'actions du pôle.

Fin 2020, début 2021, le groupe des "VP référents" a été mis en place et Monsieur Michel Mézard, Vice-Président du Pôle et 1er Vice-président de la communauté de communes Estuaire et Sillon au développement économique a été chargé d'animer le groupe des Vice-Présidents Economie composé de : Fabrice Roussel (Nantes Métropole), Jean-Claude Pelleteur (Carene), Nicolas Oudaert (Pays de Blain) et Philippe Euzenat . Ce groupe s'est réuni deux fois le 13 novembre 2020 et le 11 janvier 2021 en visio-conférence, notamment pour prendre connaissance d'un état de lieux sur les impacts de la crise sanitaire réalisé par l'Auran après que le Pôle Métropolitain ait contractualisé avec la Banque de France pour pouvoir traiter des données récentes.

Au printemps 2021, Michel Mézard accompagné par les services du pôle métropolitain a conduit des entretiens bilatéraux avec chacun des Vice-Présidents pour identifier les attentes de chaque territoire et les pistes de collaborations communes.

La première réunion du groupe projet s'est tenu le 3 mai 2021 à Savenay permettant aux élus de s'accorder sur la lettre de mission confiée aux services du pôle pour proposer des actions concrètes, les sujets prioritaires suivants :

- a. Le développement de nouveau foncier économique :
 - Diagnostic partagé du foncier économique existant ou en projet
 - Enjeux et modalités de productions de nouveaux foncier en recyclage, densification des zones d'activités, création de nouveaux espaces, réhabilitation des friches, diversification des centralité et impact du Zero Artificialisation Nette
 - Proposition d'expérimentations communes
- b. La question de l'inscription territoriale de la logistique
- c. Des propositions méthodologiques permettant d'expertiser la pertinence de la réalisation de missions par Nantes Saint-Nazaire Développement pour le compte des communautés de communes
- d. La mise en place d'un processus de partage d'informations et de coordination sur la localisation des fonctions économiques, sources de nuisances.

Ces échanges, complétés par la mise en place d'une réunion informelle en visio-conférence, la Matinale (juin 2021), ont permis de construire le volet économie du nouveau plan d'actions.

3.3 Services et infrastructures de transports

Mise à disposition du Responsable Mobilités de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres. A compter d'avril 2019, Wilfried BRAUD a été mis à disposition du Pôle métropolitain pour travailler les questions de déplacements à l'échelle inter territoriale. A raison d'une journée par semaine en moyenne, cette expérimentation de partage d'agents d'un EPCI s'est poursuivie jusqu'en avril 2021.

Voies de coopérations

En 2019, suite au séminaire technique inter-epci du 10 juillet, le Pôle a réuni les responsables des services transport et mobilités des 5 EPCI dans un Groupe de travail thématique pour approfondir l'inter connaissance et chercher des voies de coopération dans le contexte de débat national sur les compétences mobilités. Ce travail s'est poursuivi avec, en mars 2020, l'organisation d'un comité de Direction élargi visant à présenter les enjeux de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 aux intercommunalités membres.

Pénétrantes de l'agglomération nantaise

Le Pôle métropolitain a suivi les études relatives aux voies réservées au transport en commun ou au covoiturage, pilotées par Nantes Métropole et le Département. La première mise en œuvre fera l'objet d'une subvention du programme Ville de demain des investissements d'avenir, portée par le Pôle métropolitain en coopération avec Nantes Métropole.

Les mobilités, une place reconsidérée dans le nouveau plan d'actions du Pôle Métropolitain adopté en 2021

Le groupe des vice-présidents aux mobilités a été réuni, dès l'installation du pôle métropolitain pour le nouveau mandat 2020-2026 le 15 octobre 2020. Il a réuni Bertrand Affilé (Nantes Métropole), Philippe Caillon (Pays de Blain), Michel Guillard (Estuaire et Sillon), Sylvain Lefeuvre (Erdre et Gesvres) et Jean-Jacques Lumeau (Carene).

Ce groupe a décidé d'inscrire la dimension opérationnelle des mobilités à l'échelle des futurs bassins de mobilités en cours de mise en place par la Région des Pays de la Loire, principale autorité de mobilités. Les élus ont souhaité organiser des périmètres de réflexion opérationnelle "à la bonne échelle"; c'est -à-dire qui comprend l'ensemble des aires urbaines autour des agglomérations. Le pôle a quant à lui été confirmé comme un lieu de réflexion prospective et stratégique en lien avec sa compétence de planification stratégique (Scot) et comme un espace de recherche et développement sur des sujets intéressants une ou plusieurs intercommunalités.

A ce titre, le pôle a consacré la seconde réunion du groupe projets des vice-présidents Mobilités, organisée le 12 mars 2021, a été consacrée à la présentation des différents outils existants de covoiturage en invitant plusieurs startup du secteur :

- **ECOV**, qui a des réalisations de lignes dynamiques de covoiturage associées à un système de management de la mobilité individualisé,
- **KLAXIT**, qui travaille sur des solutions sur le co-voiturage domicile-travail et est l'opérateur de Covoitan pour Nantes Métropole et la TAN,
- **Transway**, spécialiste de la récompense du comportement vertueux en mobilités (travaille pour Rennes métropole, Grenoble, Toulouse, etc.), il a un projet spécifique covoiturage

C'est sur la base de ses orientations politiques et des premiers retours du groupe mobilités que les "VP référents" ont proposé un nouveau volet Développement de services et d'infrastructures de Transports du plan d'actions 2022-2026 visant à :

- conduire l'élaboration d'un document stratégiques cadres en matière de mobilités préparant le Scot 3
- concevoir des projets expérimentaux en déclinaisons des réflexions menées dès lors que plusieurs intercommunalités sont intéressées, notamment dans le domaine des pistes cyclables et du co-voiturage

3.4 Protection de l'environnement

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2020, le Pôle métropolitain a contractualisé avec l'Etat un soutien financier dans la cadre du Pacte pour la Transition Écologique et Industrielle de la Centrale de Cordemais et de l'Estuaire de la Loire afin de renforcer ses moyens humains par le recrutement pour 2 ans d'un chargé de mission Transition énergétique chargé de :

- lancer et piloter une première action collaborative « grandes toitures solaires » visant à augmenter la production solaire du Pôle métropolitain en équipant les grandes toitures des entreprises du territoire en panneaux solaires, sur les territoires où il n'y a pas encore de projet programmé. Il s'agit de créer et d'animer en propre un dispositif en direction des entreprises des 3 communautés de communes du territoire et de d'assurer la coordination de ce dispositif avec les 2 dispositifs déployés spécifiquement sur la CARENE et Nantes Métropole.
- établir un panorama d'acteurs et actions sur les différents champs de la stratégie énergétique du Pôle métropolitain
- participer à la définition du programme d'actions du Pôle métropolitain pour cibler quelques actions collaboratives complémentaires des intercommunalités à soumettre aux élus.

Le recrutement d'un agent de Nantes Métropole via une mise à disposition depuis le 1er janvier 2021 a permis d'engager ces actions.

Action grandes toitures solaires

L'action du Pôle métropolitain a été préparée début 2021 avec les référents développement économique et transition énergétique des 5 EPCI¹. Une cinquantaine d'entreprises propriétaires des plus grandes toitures identifiées sur les 3 Communautés de communes du pôle ont été contactées en 2021 et il leur a été proposé un échange pour étudier l'opportunité d'installer une centrale photovoltaïque en toiture. Ces entretiens visent à identifier les freins à lever et leviers à actionner pour accélérer cette solarisation. Une dizaine d'entreprises ont été rencontrées en 2021 en lien avec les services économiques des 3 Communautés de communes. En amont, des entretiens ont été menés avec 6 développeurs de projets photovoltaïques locaux pour bien identifier le panel d'offres disponibles pour les entreprises.



Exemple de hangars solarisés sur Nantes Métropole. Crédits JPee

¹ établissement public de coopération intercommunale

En parallèle, un partenariat a été engagé avec le SYDELA afin de pouvoir utiliser l'outil de cadastre solaire que le syndicat a développé et d'inscrire la démarche d'animation dans la dynamique globale mise en place en lien avec les différents acteurs territoriaux. Ce partenariat a été formalisé fin 2021. Il va permettre de proposer à la dizaine d'entreprises rencontrées des notes d'opportunités et de mutualiser les retours d'expériences au sein de ce réseau d'acteurs.

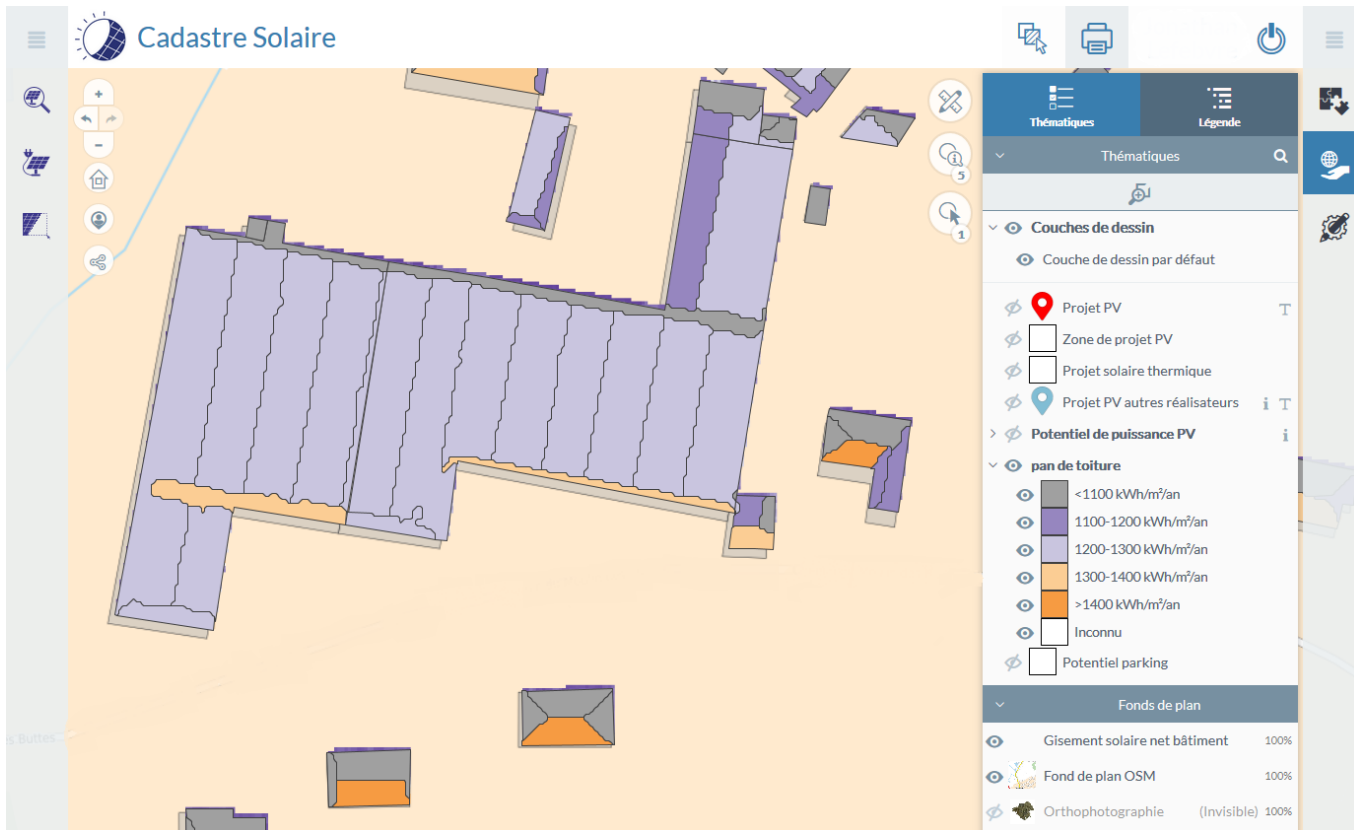


Illustration du cadastre solaire du SYDELA : potentiel de production des toiture au m² selon leur exposition

Par ailleurs, le Pôle métropolitain a accompagné le service développement économique d'Erdre et Gesvres dans la recherche de dispositifs visant à faciliter la solarisation de tous les bâtiments de la ZAC Belle Etoile telle que prévue dans son cahier de prescriptions environnementales. Les échanges ont abouti à une mobilisation d'Atlansun et de la SEM SYDELA énergies 44 afin de proposer aux acquéreurs une solution collective via la mise en place d'une société dédiée à la solarisation des toitures, portée par les acquéreurs et pouvant être gérée par la SEM. L'éventuelle création de cette société pourrait être décidée par les acquéreurs au 1er semestre 2022.

Enfin, le Pôle métropolitain a organisé la restitution de l'étude "100% Toitures utiles" de Nantes Métropole auprès des autres EPCI et travaille avec la CARENE et ATLANSUN pour articuler les dispositifs d'animation du territoire. Il s'agit notamment de définir l'intérêt et les conditions de faisabilité du lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt groupé de plusieurs entreprises pour solariser leurs toitures.

Panorama d'acteurs et d'actions et programme d'actions énergie du Pôle métropolitain

Le Pôle métropolitain a mené en 2021 plusieurs actions afin d'identifier les potentielles actions complémentaires sur le volet énergie :

- Analyse des 4 Plans Climat Air Énergie Territoriaux réglementaires et de la Stratégie énergétique territoriale construite sur la CC de la Région de Blain

- Réalisation de panoramas sur les principaux champs de la transition énergétique des principales actions en cours dans les EPCI et sur le territoire et des potentielles actions collaboratives à mener en complément.

Ces productions réalisées en lien avec les référents techniques des EPCI ont ensuite alimenté la réflexion des élus qui ont décidé dans le cadre du plan d'actions 2021-2023 de :

- la poursuite de l'action grandes toitures photovoltaïques
- la réalisation d'un "document socle transition énergétique" avec l'appui de l'AURAN qui doit permettre d'identifier, de chiffrer, de spatialiser et de partager les grands enjeux énergétiques du territoire en tenant compte des spécificités liées au Grand Port Maritime et à ses industries carbonées.
- l'organisation de temps d'acculturation sur les sujets nouveaux comme l'hydrogène et la méthanisation par exemple

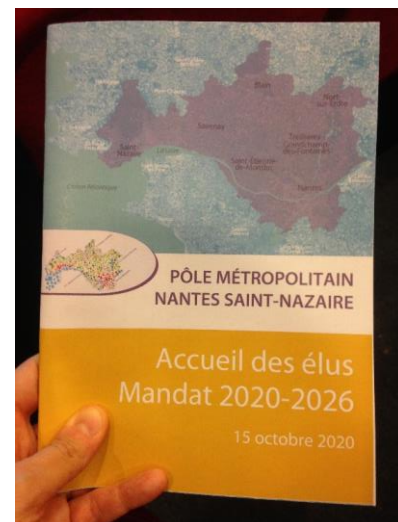
Pour accompagner et suivre ces 3 actions, un groupe projet énergie composé des 5 Vices-président·e·s énergie-climat a été mis en place.

4. VIE INSTITUTIONNELLE

Installation des élus du Pôle métropolitain octobre 2020

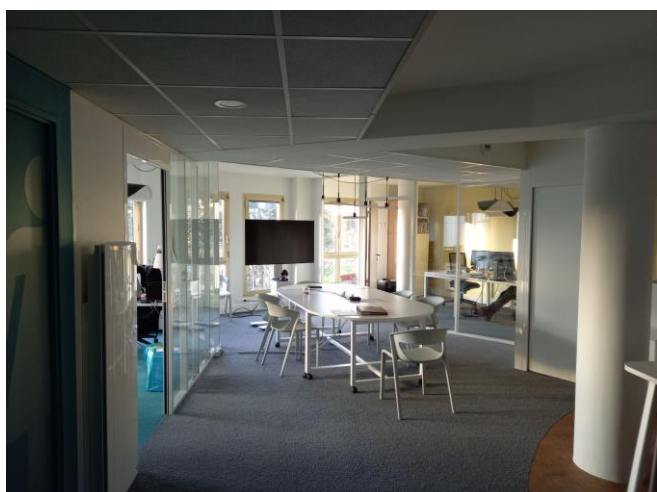
Le nouvel exécutif du Pôle métropolitain a été installé lors d'une séance du comité syndical le 15 octobre 2020. A cette occasion, un livret d'accueil présentant l'historique des activités du Pôle métropolitain et les perspectives de chantier pour le mandat a été remis à chaque membre.

Un nouveau format d'instances a été voté, le comité syndical passant de 113 à 54 élus et le bureau syndical à 22 élus, dans la perspective de simplifier les prises de décision. Les groupes de travail thématiques ont quant à eux été renforcés avec la création de commissions à durée déterminée pour suivre les projets, réunissant les élus en fonction de leurs délégations intercommunales (exemple : groupe commerce réunissant les responsables urbanisme et développement économique). Enfin, un groupe des Vice Présidents s'est vu confier la charge de l'animation de la réflexion stratégique, en relais de l'atelier des élus du Pôle métropolitain, garant du suivi du programme d'actions.



Déménagement dans les nouveaux locaux

L'équipe technique du Pôle métropolitain a été réunie sur un site unique de travail pour la première fois depuis la création du syndicat mixte. Les locaux sont situés à proximité de la gare à Nantes, disposent d'un équipement pour visioconférence et d'espaces de travail pour accueillir les élus ou membres des services des intercommunalités du Pôle qui auraient besoin d'être hébergés temporairement à Nantes.



Partenariats, interventions

Le pôle métropolitain participe aux instances et événements organisés par ses partenaires institutionnels. En 2020 et 2021, le pôle métropolitain s'est notamment mobilisé pour :

- suivre et contribuer à la coopération avec le Conservatoire du littoral en vue de la révision de son plan de gestion notamment autour d'un projet de belvédère à Rohars ;

Le Pôle métropolitain a accompagné le dialogue avec un artiste pour concevoir une oeuvre d'art pour découvrir le port de Rohars. Il a également accompagné l'interaction avec les services de l'Etat pour l'intervention dans un cadre naturel extrêmement sensible.

- suivre la démarche EcoCité et le fonds Ville de demain

Le Pôle métropolitain accompagne les porteurs de projets dans le dialogue avec la Caisse des dépôts et les services de l'Etat pour mobiliser les financements obtenus du fonds Ville de demain des investissements d'avenir. Il assure le lien entre porteurs de projets et Banque des territoires pour finaliser les appels de fonds en fin de programme. Il contribue à renseigner l'explorateur EcoCités référençant les projets lauréats du fonds Ville de demain au niveau national afin de favoriser les échanges d'expérience : <https://explorateur.ecocites.logement.gouv.fr/>



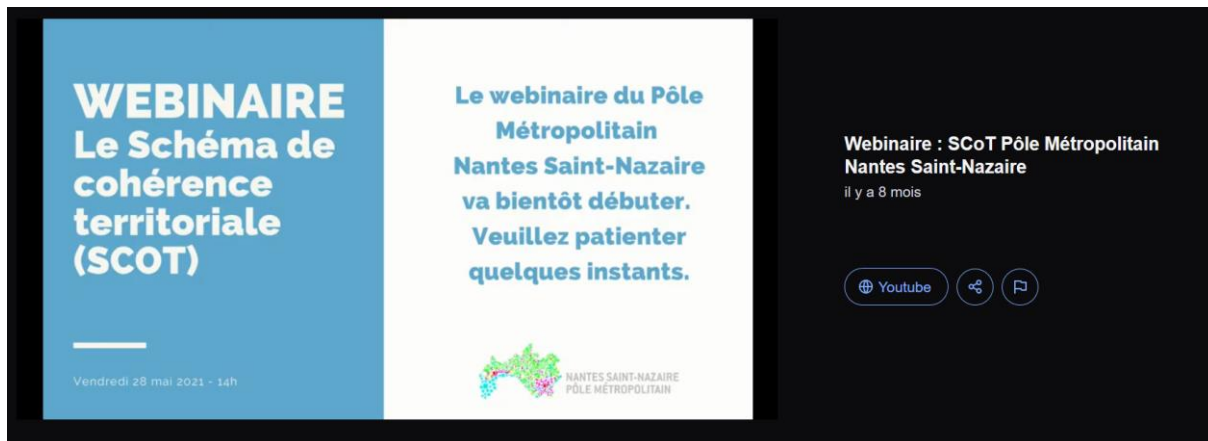
BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

écocité

- participer aux rencontres et enquêtes de la Fédération nationale des Pôles métropolitains,
- participer à la Fédération nationale des SCOT en tant que binôme organisateur avec le SCOT du Pays du Mans, sur le Grand Ouest.
- participer en temps de membre du jury lors de l'Atelier des territoires autour de l'aéroport du Grand Ouest
- intervenir dans le cadre de la promenade d'acculturation des commissaires enquêteurs de Loire-Atlantique

Communication

Le Pôle métropolitain a conçu, animé et réalisé deux webinaires à destination des élus sur les thématiques d'actualité : un sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et un sur le zéro artificialisation nette (ZAN). Les webinaires sont disponibles en ligne depuis leur diffusion en direct en mai et juin 2021.



5. BUDGETS 2020-2021

Conformément à ses statuts, le budget du pôle est financé par les participations de ses membres calculées à partir des besoins évalués au vu du programme d'actions acté par les élus. Le montant de la participation de chaque intercommunalité est calculé en prenant en compte son poids de population dans le pôle et sa richesse fiscale.

Participations des collectivités membres :

d'après comptes administratifs 2020	
Nantes métropole	779 119 €
Saint-Nazaire agglomération	164 406 €
Erdre et Gesvres	41 153 €
Estuaire et Sillon	37 948 €
Pays de Blain	11 374 €

d'après comptes administratifs 2021	
Nantes métropole	747 637,15 €
Saint-Nazaire agglomération	179 412 €
Erdre et Gesvres	50 257 €
Estuaire et Sillon	43 516 €
Pays de Blain	13 175 €

L'administration du pôle métropolitain est assurée par une équipe de quatre personnes à temps plein mise à disposition du pôle par Saint-Nazaire agglomération. Au terme de la convention signée entre le pôle et la CARENE, le pôle rembourse au vu du compte administratif de la CARENE les frais qu'elle a engagés à ce titre (salaires, locaux...) intégrant la mise à disposition du Responsable Mobilités de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres à compter d'avril 2019. Un chargé de mission « Energies » a par ailleurs été mis à disposition par Nantes Métropole, dans le cadre du Pacte de Cordemais, pour deux ans à compter de janvier 2020.

Par ailleurs, le Pôle a maintenu sa participation aux programmes partenariaux de l'Auran et à l'ADDRN, pour un montant total de 448 110 € (budget 2021).





Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de mars • 44000 NANTES
Tél. 02 51 16 47 09 • contactpm@nantessaintnazaire.fr
www.nantessaintnazaire.fr